



Procédure et formulaire de remboursement

La manifestation à laquelle vous deviez assister a été annulée. Si un report à une autre date n'est pas possible, vous pouvez vous faire rembourser.

PROCÉDURE DE REMBOURSEMENT

Si vos billets vous ont été délivrés par La Villette :

- par téléphone au 01 40 03 75 75,
- aux guichets,
- sur lavillette.com,

→ remplissez le formulaire ci-dessous en y joignant les billets originaux nominatifs ainsi qu'un RIB au même nom et remettez l'ensemble aux guichets ou retournez-le à l'adresse suivante :

La Villette - EPPGHV / Service accueil et billetterie

211, avenue Jean-Jaurès 75935 Paris cedex 19

Le remboursement sera effectué par virement bancaire.

Contact : 01 40 03 75 75 / serviceclient@villette.com

Si vous avez acheté vos billets ou contremarques :

- à un autre point de vente ou par le site Internet d'une autre enseigne :

Fnac, Digitick, Ticketnet, Theatronline, Carrefour, France Billet, Virgin, Leclerc, Auchan, etc.

- par le biais d'une collectivité (Université, Comité d'entreprise, etc),

→ vous devez vous adresser directement à l'enseigne ou à l'organisme qui vous les a vendus.

FORMULAIRE DE REMBOURSEMENT

Ce formulaire est réservé exclusivement pour le remboursement des billets délivrés par téléphone, aux guichets ou sur lavillette.com

Nom de la manifestation ou du spectacle :

Date :

Je soussigné(e), M^{me} M

Nom

Adresse

Téléphone

Email

Demande le remboursement du ou des billets suivant(s) :

Montant en Euros :

Indiquez le prix de chacun de vos billets

Billet n° 1

Billet n° 2

Billet n° 3

Billet n° 4

Billet n° 5

Billet n° 6

Motif du remboursement (obligatoire)

Fait le

Signature

Joindre les billets originaux nominatifs et le RIB au même nom

En cas de litige, veuillez nous adresser un mail à serviceclient@villette.com